

Ni sur l'école
du socle, ni sur
les mesures de
décentralisation,
le ministre n'a
obtenu de
consensus.

Projet de loi d'orientation : le ministre doit modifier ses intentions !

Les 15 et 16 octobre, le ministre de l'éducation nationale a présenté aux organisations syndicales son projet de loi d'orientation de « refondation de l'école ». Le ministre a expliqué oralement les principaux points de son projet de loi et essayé en vain d'obtenir un consensus des organisations syndicales. En 20 heures de discussion aucun document n'a été fourni aux représentants du personnel ; la négociation-concertation doit se poursuivre la semaine prochaine par des rencontres bilatérales sur chacun des dossiers sur la base du projet de loi.

La FNEC FP FO a exprimé son désaccord avec la méthode de négociation et le calendrier retenus. Après une concertation marquée par une grande confusion, les personnels ne peuvent accepter que leurs organisations syndicales soient consultées à la va vite et à marche forcée sur un projet de loi modifiant le fonctionnement de l'institution scolaire et l'ensemble de leurs conditions de travail.

Le ministre a maintenu que sa loi resterait axée sur l'école du socle rebaptisé « *socle de connaissances, de compétences et de culture* ». Cet attachement au socle de compétences amène le ministre à confirmer l'essentiel des contre réformes des gouvernements précédents. Force Ouvrière a renouvelé sa demande d'abandon de toutes les mesures prises contre l'école et ses personnels et liées à l'école du socle.

Le ministre a annoncé qu'il ne toucherait pas pour l'instant aux vacances d'été mais qu'il allait modifier le rythme scolaire de la journée à l'école primaire. Des négociations vont s'ouvrir avec les syndicats de professeurs des écoles. Force ouvrière n'acceptera ni allongement du temps de travail, ni modification des obligations de service, ni mise sous tutelle des collectivités territoriales de l'école et de ses personnels par la confusion du scolaire et du périscolaire et l'inscription dans la loi des projets éducatifs locaux.

Le ministre a annoncé sa volonté d'adosser sa loi à l'acte III de la décentralisation en décidant la territorialisation de l'orientation scolaire abandonnée aux régions tout comme les lycées professionnels présentés comme « complémentaires à l'apprentissage » et soumis à une carte de formations professionnelles pilotée par les régions.

Ces deux annonces sont d'une extrême gravité.

Si elles étaient confirmées elles constitueraient un coup majeur porté à l'école publique. Le sort promis aux personnels d'orientation - « un service et des missions définies conventionnellement » - piétinerait leur statut de fonctionnaire d'Etat et préfigurerait l'avenir des PLP et de l'enseignement professionnel puis de tous les fonctionnaires du ministère de l'Education nationale et de tous les niveaux d'enseignement. Le sort promis à tous les fonctionnaires par l'acte III de la décentralisation est-il celui de missions et services définis conventionnellement ?

Force Ouvrière informe les personnels : le ministre doit renoncer à ses intentions dans la rédaction du projet de loi. Tous les personnels veulent rester fonctionnaires d'Etat. Les établissements (LP et CIO) doivent rester dans le service public d'Etat et les statuts des personnels doivent être respectés.

Force Ouvrière a mis en garde le ministre qui annonce que les ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) seraient constituées après « appel d'offre » de l'Etat auprès des universités autonomes sur la base d'un cahier des charges. C'est la conséquence de la réforme de la mastérisation de la formation et du recrutement avec laquelle le ministre ne veut pas rompre bien qu'il ait annoncé que les concours seraient placés en master 1 et non plus en master 2 (bac + 5) comme mis en place par le précédent gouvernement.

Force Ouvrière revendique le rétablissement des concours à la fin de la licence et le rétablissement d'une authentique formation professionnelle dans un cadre statutaire.

Si les intentions du ministre étaient confirmées, loin de rompre avec les gouvernements précédents, sa loi d'orientation poursuivrait et aggraverait le délabrement de l'école publique par la confirmation de l'école du socle de compétences et l'acte III de la décentralisation. Ni sur l'école du socle, ni sur les mesures de décentralisation, le ministre n'a obtenu de consensus.

Force Ouvrière l'a dit au ministre : il prendrait la responsabilité d'une fracture avec les personnels s'il confirmait ses intentions dans le projet de loi.